MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 32

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202632-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
06/03/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 18
Votants	……. 20

Objet :

FINANCES BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marine GOYON - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
Mme Marie-Christine PRAUD ayant donné procuration à Mme M-L PONDARD
Messieurs Didier LE STUNFF et Jacques FRANÇOIS

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 32 / Compte financier unique 2025 – budget principal de la COMMUNE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le résumé du CFU 2025 du budget principal de la Commune de Bains-sur-Oust ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202632-DE

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Madame Marie-Laure PONDARD, Adjointe, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU résumé comme suit par la présidente de séance :

	MONTANT
RECETTES D'EXPLOITATION	3 496 641,61 €
DÉPENSES D' EXPLOITATION	3 252 547,53 €
Excédent de l'année 2025	244 094,08 €
Déficit de l'année 2025	
REPORT ANNEE 2024	
Excédent de l'année 2024	350 939,33 €
Déficit de l'année 2024	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE	595 033,41 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 908 399,92 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 055 659,48 €
Excédent de l'année 2025	852 740,44 €
Déficit de l'année 2025	
REPORT ANNEE 2024	
Excédent d'investissement 2024	172 420,58 €
Déficit d'investissement 2024	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE	1 025 161,02 €
RESTES A REALISER	
Recettes	506 415,00 €
Dépenses	344 119,03 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	162 295,97 €
EXCEDENT de FINANCEMENT	1 187 456,99 €
RÉSULTAT à AFFECTER	595 033,41 €
Réserves complémentaires < 595033,41 €	
1068 Titre de recettes OOB	0,00 €
002 Report de fonctionnement	595 033,41 €
001 Report d'investissement excédentaire	1 025 161,02 €

En l'absence de rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Bains-sur-Oust, le conseil municipal ne peut se prononcer.

La décision est reportée.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Marie-Laure PONDARD,
Adjointe en charge des finances